

MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

PROCES VERBAL

Séance Conseil Municipal du 13/04/2023 – 18H00

2023/005

Convocation en date du 31/03/2023

Secrétaire : Mme COUSSOT

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14/03/2023 qui a été adressé par mail à tous les conseillers et demande aux membres présents si des observations sont à apporter sur celui-ci. Puis soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : N° délib. **001**

Sous la présidence de M. Wan Meenen, le compte administratif 2022 a été approuvé à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	107 066,32
	Réalisé	93 217,50
Recettes	prévu	107 066,32
	Réalisé	88 576,67
	Restes à réaliser	19 384,00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	337 436,78
	Réalisé	287 132,12
Recettes	prévu	337 436,78
	Réalisé	354 190,21

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 4640,83
Fonctionnement :	67 058,09
Résultat global :	62 417,26

- VOTE DU COMPTE DE GESTION : N° délib. : **002**

Le compte de gestion 2022 du receveur municipal a été approuvé à l'unanimité.

- AFFECTATION DU RESULTAT : N° délib. : **003**

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	7 594,17
Un excédent reporté de :	74 652,26
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	67 058,09
Un déficit d'investissement de :	43 392,47
Un excédent reporté de :	38 751,64
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	4 640,83
Un excédent des restes à réaliser de :	19 384,00
Soit un excédent de financement de :	14 743,17

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 67 058,09

Résultat d'investissement reporté (001) : - 4 640,83

- **VOTE DES TAXES : N° délib. : 017-211703137-20230413-20231304004-DE**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2022 :

39,30% TF sur propriétés bâties

49,15% TF sur propriétés non bâties

et propose de ne pas augmenter les taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux d'imposition pour 2023 à :

39,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

49,15 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

10,30 % pour la taxe habitation

- **VOTE DU BUDGET : N° délib. : 005**

Le conseil Municipal, après examen des comptes procède au vote du budget 2023 qui est adopté à l'unanimité pour :

- Fonctionnement : 336 465,25

- Investissement : 51 822,55

- **DIVERS :**

1/ Lotissement : M. le Maire informe qu'après le retrait du premier permis d'aménager pour le lotissement, un nouveau permis d'aménager a été déposé le 30 mars. En cours d'instruction, il devrait être accordé fin mai.

2/ La Bobière : M. le Maire rappelle qu'un premier rendez-vous avec la Sémis et un prestataire privé aura lieu le 17 avril et que le 26 avril un deuxième rdv aura lieu avec la Sémis et les ADMR.

3/ Dissolution SIVOM : M. le Maire informe que l'étude sur les biens du Sivom par les services des Domaines est en cours. Espérant un retour à la mi-mai, nous reprendrons attache auprès de la perception et des services de l'Etat pour voir la suite à donner à ce dossier.

4/ Travaux RESE : La pose des tuyaux est terminée chez Chauvin et Les Binauderies. La Rese intervient maintenant sur Saint Césaire avant de revenir à Fontouzane. Les tranchées seront revêtues d'enrobé en juillet.

5/ Projet d'un parc de loisirs : M. le Maire informe avoir reçu, en présence des adjoints les repreneurs de l'ancienne usine « TCV » qui envisagent la création d'un parc de loisirs.

Levée de la séance : 19H30

Signature

Le Maire



Signature

Secrétaire de séance

